de négociations pour une rétrocession du Sleswig septentrional, portent l'empreinte de l'intervention, et qu'il semble, par conséquent, superflu d'assurer que les faits mentionnés sont, en ce qui concerne le président du conseil, M. de Bismark, des morceaux de fantaisie.

Florence, 5 septembre.

Le député Kaeli est nommé secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

Le choléra a presque cessé à Ancône. Il est en décroissance sensible dans les autres localités infectées.

La Corogne, 5 septembre.

Il a été décidé que les provenances de Lisbonne seront assujetties à la quarantaine dans notre port.

Madrid, 5 septembre, soir.

La Reine a décidé de recevoir en audience extraordinaire le marquis de Tagliacarne comme ministre de S. M. le roi d'Italie, afin que M. de Tagliacarne puisse présenter officiellement le prince Amédée de Savoie à Sa Majeste Espagnole.

RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION

DES AFFAIRES

DE LA VILLE DE ROUBAIX

PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

(Suite. — Voir notre dernier numéro).

SECTION VI. — CHAMBRE CONSULTATIVE.

Les Chambres consultatives des Arts et Manufactures, crées par la loi du 22 germinal, an XI, ont pour mission de faire connaitre au gouvernemeut les besoins et moyens d'amélioration des manufactures, fabriques, arts et métiers.

Celle de Roubaix a été instituée par arrêté des consuls du 12 germinal, an XII.

Elle est composée de 12 membres, élus par les notables industriels et commerçants dont la liste est révisée chaque année par le Préfet

Cette chambre nomme son président, son vice-président et son secrétaire. Voici quelle était sa composition en 1864, d'après les élections faites en 1862. Il n'y avait pas eu d'élection en 1863.

Président, M. N....

Vice-Président, M. Paul Defrenne ✻.

Membres: MM. Eeckman, Mimerel, fils ✻, Louis Lefebvre, Delfosse, Achille Boissiere, Wattine-Bossut, Réquillart-Scrépel, Constantin Descat ✻, Louis Scrépel, Jules Delattre, Secrétaire : M. Brun Lavaine.

Le 25 septembre 1864, en vertu du décret du 24 octobre 1863 et d'un arrêté de M. le Préfet du 2 septembre 1864, il a été procédé au renouvellement intégral de cette chambre. Les 12 membres élus ont été : MM. Constantin Descat ✻. Réquillart-Scrépel, Delfosse-Motte, Paul Defrenne ✻, Wattine-Bossut, Scrépel-Roussel, Louis Lefebvre, François Roussel, Toulemonde-Nollet, Achille Boissière, Jules Delattre, Louis Eeckman.

La chambre ainsi constituée a nommé ensuite MM. Paul Defrenne ✻, président, Wattine-Bossut, vice-president, Delfosse, secrétaire.

D'après le décret précité, le renouvellement des Chambres Consultatives doit avoir lieu à l'avenir, par tiers, tous les deux ans.

TITRE XXI

TRANSPORTS PUBLICS.

SECTION Ire — CHEMIN DE FER. — GARE DE ROUBAIX.

Voyageurs au départ.

	nombre	produit
En 1864	278,877	359,043 fr. 70
En 1863	257,828	329,103 fr. 25
Augmentation	21,049	29,940 fr. 45

EXPEDITIONS A GRANDE VITESSE.

Bagages

	POIDS tonnes	PRODUIT francs
En 1864	459	4,996-82
En 1863	428-2	4,556-02
Augmentation	20-8	440-80

Messageries

	POIDS tonnes	PRODUIT francs
En 1864	1,563-6	143,536-90
En 1863	1,930-6	174,491-57
Diminution	367-0	30,954-67

Finances

	VALEUR francs	PRODUIT francs
En 1865	1,929,201-16	1,498-90
En 1893	2,132,618-65	1,681-65
Diminution	203,416-84	192-75

	chevaux et voitures		*chiens*	
	NOMBRE	PRODUIT francs	NOMBRE	PRODUIT francs
En 1864	31	774-80	252	165-85
En 1863	17	498-00	277	202-60
Augmention	14	276-80	Dim. 25	36-75

EXPEDITIONS A PETITE VITESSE.

	POIDS	PRODUIT
En 1864	20,072-2	316,625 fr. 10
En 1863	17,192-8	492,811 fr. 21
Augmentation	2,879-4	22,813 fr. 89

DETAIL DES MARCHANDISES A PETITE VITESSE

(en 1864)

Marchandises

POIDS	FRANCS
20,072-2	513,258-57

Bestiaux

NOMBRE	FRANCS
18	65-90

Produits divers

FRANCS	PRODUIT TOTAL
2,300-62	515,625-10

EXPÉDITION A PETITE VITESSE — QUANTITÉS.

	tonnes
Tissus de toute nature.	8,205 3
Fils — —	2,331 3
Déchets — —	2,089 7
Houille et Cocke.	2,080 0
Laines, cotons et lin.	1,881 8
Quincaillerie, fer brut, ouvré, fonte.	1,080 5
Blés, grains et farines.	522 9
Materiaux de toute espèce.	522 7
Emballages vides.	344 6
Marchandises diverses.	301 1
Droguerie et bois de teinture.	258 2
Cuirs.	116 1
Engrais.	98 3
Huiles et graisses.	93 6
Epiceries et comestibles.	73 7
Liquides de toute espèce.	72 4
Total	20,072 2

PRINCIPALES DESTINATIONS DES VOYAGEURS.

Lille (aller et retour).	126,170	voyageurs
Lille (seulement).	69,276	—
Belgique (au dela de Mouscron).	32,211	—
Mouscron.	24,278	—
Tourcoing.	13,105	—
Paris.	3,538	—
Douai.	1,106	—
Armentières.	872	—
Amiens.	616	—
Cambrai.	439	—
Achiet.	436	—
Valenciennes.	369	—
Arras.	360	—
Saint-Omer.	340	—
Seclin.	315	—
Différentes stations n'ayant pas atteint chacune le chiffre de 300 voyageurs.	5,446	—
Total	278,877	

(*La suite au prochain numéro.*

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE.

Comité départementaL du Nord pour l'Exposition universelle de 1867.

Dans sa séance du 26 août dernier, le Comité départemental pour l'Exposition universelle de 1867, conformément à l'article 4 du décret d'organisation du 7 août, a constitué son bureau de la manière suivante :

MM. Ch. Verley, président ;

Ernoult-Bayart, Ch. Crespel, vice-présidents ;

Lamy, Corenwinder, secrétaires.

Le Comité a l'honneur d'informer le public qu'il peut, dès aujourd'hui réclamer des formules de demande d'admission à M. Plumcoeq, secrétaire-adjoint du Comité, au secrétariat général de la préfecture du Nord.

Le secrétaire, LAMY.

La chambre de commerce de Lille se réunira le vendredi 8 septembre, à sept heures du soir.

L'ordre du jour de cette séance comprend les objets suivants :

1° Relations commerciales de la France avec les Indes anglaises.

2° Relations commerciales de la France avec Madagascar.

3° Rapports et objets divers.

Nous lisons dans le *Bulletin de Paris* :

« Plusieurs conseils généraux ont émis des vœux pour l'amélioration et l'extension du service postal, notamment en ce qui concerne les cantons ruraux. Les délibérations dont il s'agit sont transmises au fur et à mesure de leur réception par le ministre de l'intérieur, à la direction générale des postes. Il n'est que juste de reconnaître que cette administration ne néglige rien pour satisfaire aux intérêts du public et aux besoins des familles. Elle tiendra le compte qu'il faut des réclamations, des assemblées départementales. C'est ainsi que le service rural va recevoir une importante extension, en même temps qu'on étudie l'application des bureaux comptables à la télégraphie électrique. »

M. le préfet de l'Isère vient d'adresser une circulaire aux maires de ce département, en leur transmettant son arrêté qui fixe au premier septembre l'ouverture de la chasse : Nous recommandons le passage suivant à l'attention des chasseurs qu'il intéresse spécialement :

« Plusieurs de MM. les maires ont cru devoir de nouveau, l'année dernière, les uns me soumettre des arrêtés ayant pour but d'interdire la chasse sur l'étendue de leur commune à toute personne qui ne l'aura pas fait profiter de la partie réservée du droit de permis de chasse ; les autres annoncer par la voie des feuilles publiques que la chasse était interdite dans leur commune sauf pour les adjudicataires. De telles dispositions sont illégales et arbitraires.

» Les autorités municipales peuvent seulement interdire l'exercice de la chasse et l'adjuger sur les propriétés *propres à la commune*, comme l'Etat peut prendre ces mesures à l'égard des forets domaniales. Mais elles n'ont en aucune sorte le droit, et toute prescription contraire serait sans force exécutoire, d'étendre cette interdiction aux propriétés particulières.

» Dans tous les cas, je refuserai invariablement de sanctionner tout arrêté pris dans le sens indiqué ci dessus. »

Par ordonnance rendue le 1er août 1865 par S. Exc. le ministre de la justice et des cultes, M. Bertauld, conseiller à la Cour impériale de Douai, a été nommé pour présider les assises du quatrième trimestre dans le département du Nord.

Par ordonnance du 31 août, M. le président de la Cour a nommé pour assesseurs MM. les conseilliers Faucher et Hazard, et fixé l'ouverture de la session au lundi 13 novembre.

Nous lisons dans la *Patrie* : « L'introduction de marchandises étrangères en France donne lieu bien souvent à des fraudes que la justice ne peut pas toujours réprimer ; il s'agit ordinairement de contrebandes qui, faites sur une large échelle, entraînent pour le Trésor un préjudice considérable. Les faits soumis aujourd'hui au jury sont d'une nature beaucoup plus grave. Le traité de commerce avec l'Angleterre, de 1860, exigeant jusqu'au mois de juillet dernier (car alors il est intervenu une modification) la production à l'entrée en France d'une facture émanant du vendeur de la marchandise et servant d'élément dans la fixation du droit à payer. Cette facture pouvait être, pour l'introducteur, une impossibilité de diminuer la valeur des marchandises ; aussi des importateurs ont-ils eu recours à des factures fausses et sont ainsi parvenus, à l'aide de ces faux, à payer au Trésor un droit moindre que celui qui lui était dû.

» Le sieur Hirdt, negociant anglais, qui dirige en même temps deux maisons importantes à Londres et à Paris, a à répondre devant le jury à une accusation de faux en écriture de commerce. Il aurait produit cinquante-sept factures fausses aux douanes de Boulogne et de Paris. Hirdt avoue que les factures sont fausses, mais il assure qu'il n'a pas compris qu'il commettait un crime. Il soutient que sur les fausses factures, le véritable prix de la marchandise était porté, puisque la douane, qui les a vérifiées, les a laissées entrer en France.

» Les employés supérieurs des douanes de Boulogne et de Paris sont entendus comme témoins à la requête du ministère public.

» Plusieurs témoins à décharge viennent deposer dans l'intérêt de l'accusé.

» M. l'avocat général Jousselin, soutient l'accusation.

» Mes Lachaud et Delattre, avocats, présentent la défense.

» Le jury a rapporté un verdict de non-culpabilité sur les nombreuses questions qui lui sont soumises, et M. le président ordonne la mise en liberté de l'accusé Hirdt. »

Quelques inexactitudes se sont glissées dans les renseignements qui nous ont été communiqués à propos de l'installation des membres du conseil municipal :

On a omis de dire que M. le Maire a reçu le serment de MM. Constantin Descat et J. Renaux-Lemerre adjoints. M. Julien Lagache, adjoint, et plusieurs membres qui s'étaient absentés prêteront serment dans la séance qui doit avoir lieu aujourd'hui à cinq heures.

La musique municipale de Wattrelos donnera le Dimanche 17 septembre une grande fête musicale, avec le concours de la musique municipale de Lannoy et de la société l'*Union chorale* de Roubaix. M. Lebacq, de la Grande-Harmonie, dirige la musique de Wattrelos et les progrès vraiment remarquables qui ont été faits sous son habile direction nous permettent d'espérer que la fête qui se prepare obtiendra un très grand succès Voici le programme.

PREMIÈRE PARTIE :

1° WATTRELOS.

Poëte et Paysan (Ouverture).

2° ROUBAIX.

Le Chant des amis (Chœur). . A. Thomas.

3° LANNOY

Pot-Pourri. . . . . C. Janssens.

4° WATTRELOS.

Les sabots de la Marquise (Ouverture). Boulanger.

5° ROUBAIX.

Dieu le veut, (Chœur). . . . . Vialon.

DEUXIÈME PARTIE.

6° LANNOY.

Polka et Schottisch.

7° WATTRELOS.

Gemma di Vergy (Fantaisie). . Bender.

8° ROUBAIX.

France et Italie (Chœur). . . . Halévy

9° LANNOY.

Bolero. . . . . C. Janssens.

10 WATTRELOS.

Caprera. (Valse). . . . . Meissner.

On lit dans la *Gazette belge* :

Nous avons été les premiers à annoncer que notre compatriote et excellent ténor Wicart (qui a fait partie de la troupe de Lille il y a trois ans), avait signé un engagement avec le directeur du théâtre de Marseille.

Soyons aussi les premiers à raconter ce qui en est advenu.

M. Wicart se rend, l'autre jour, à Marseille pour attendre le moment de ses débuts. Il descend à l'hôtel, sort pour aller dîner en ville, mais, avant de sortir, recommande à un des garçons de service qu'il connaissait depuis un précédent voyage, de lui tenir prête pour son retour, le soir, une bouilloire d'eau chaude.

Le garçon promet d'être exact et Wicart sort rejoindre son amphitryon.

Le soir venu, Wicart rentre à l'hôtel et demande sa bouilloire.

Personne n'y avait songé.

— Que fait donc le garçon ? demanda le ténor impatienté.

— Le garçon ?... ah ! vous ne savez pas ?... Il est mort.

— Mort ?

— Oui, nous avons le choléra,.. ça vous tue comme un coup de fusil.

Wicart n'en entendit pas davantage. La nuit même il reprenait le train.

Il paraît que cette fuite lui coûtera environ 10,000 fr. de dédit.

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* : « Il règne dans les environs de Paris une épizootie sur les oiseaux de basse cour ; en deux ou trois jours, quelquefois en une nuit, des poulaillers ont été entièrement dépeuplés. Une surveillance sévère est exercée sur les marchés afin d'empêcher la mise en vente des volailles mortes, de cette épidémie et dont la chair serait malsaine. Par suite de cette surveillance, un jeune garçon de dix-neuf ans, qui avait mis en vente sans autorisation, sur le marché de la place Saint-Pierre, douze volailles, a été arrêté et conduit devant le commissaire de police, qui a saisi la marchandise. »

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

M. Fliteau tenait à sa santé et craignait de s'en rhumer. En outre, il voulait qu'on le considérât comme un homme très-occupé, qui n'a pas un moment à perdre qui, pour remplir la tâche que lui imposent diverses institution philanthropiques ne pas même s'accorder le plaisir d'une promenade. Si, malgré ses précautions, on arrivait jusqu'à lui à l'improviste, on le trouvait étendu sur un canapé, bayant aux corneilles et fort ennuyé. Mais, pour peu qu'il attendit une visite, il était assis à son bureau, entre des liasses de papiers, et paraissait très-affairé.

Le jeune marin le surprit dans un de ces moments de languissante indolence. Il se leva précipitamment, et, s'avançant à sa rencontre et lui prenant la main avec une vive cordialité :

« Cher monsieur Robert, s'écria-t-il, que je suis content de vous voir ! Vous me trouvez fatigué d'un travail que je poursuis sans relâche depuis plusieurs jours, et j'avais envie d'aller à Saulnes pour passer quelques bons instants avec vous; mais vous venez vous-même. Comme c'est aimable ! Depuis quelque temps vous ne nous faites plus guère de visites. Vous nous enlevez Victor et vous restez dans vos bois. Le coquin ! il est bien heureux d'être enlevé de la sorte. Aujourd'hui, pourtant, vous ne le rencontrerez ni ici, ni à Saulnes; il n'a pu refuser une nouvelle invitation de ses amis de Longwy Et votre charmante sœur ? Elle est venue avec vous, j'espère ? Elle est montée dans la chambre de Flore ?

— Non, répondit Robert qui jusque-là, n'avait pu interrompre ce flux de paroles. Ma sœur a dû rester à la maison.

Oh ! comment ! Pourquoi donc nous priver du plaisir de voir cette chère enfant Vous ne pouvez vous imaginer comme on l'aime ici et comme on est dans l'enchantement de ses qualités. Nous en parlons sans cesse ; hier encore, nous en avons parlé toute la soirée, et c'était à qui de nous trois en ferait le plus juste éloge. C'est qu'il n'est vraiment pas possible de trouver nulle part une telle perfection. Une perle sans tache, un diamant ! Un ange ! Quel bonheur pour Victor, de devenir le mari d'une si adorable personne ! Et quelle joie pour moi de pouvoir l'appeler ma fille ! Mais asseyez-vous donc. Je ne sais pourquoi je vous laissez ainsi debout, comme si vous alliez déjà me quitter. Vous nous devez un dédommagement pour n'avoir pas amené votre sœur. Je compte que vous nous donnerez votre après midi, et je vais faire prévenir ma fille de votre visite. Vous allez la voir descendre en toute hâte, probablement avec quelque nouvel écrit. Car elle travaille ! elle est infatigable, et vraiment elle fait souvent de très-jolies choses.

— J'en suis convaincu, répliqua Robert, mais je vous en prie, ne dérangez point madomoiselle Flore. Je suis venu ici tout exprès pour avoir avec vous un entretien particulier.

— Très-bien. Un conseil à me demander peut-être, une question délicate à me soumettre. Vous êtes jeune, vous savez que j'ai été l'ami de votre père, et vous avez recours dans votre jeunesse à la prudence des vieilles gens. Cela vous honore. Je n'ai pas besoin de vous affirmer que je suis tout entier à votre disposition. Au point où nous en sommes, je vous regarde déjà comme un des membres de ma famille, et vos intérêts sont les miens. Avez-vous une créance difficile à recouvrer, un procès à poursuivre, un compte à régler ? Dites : je me mets à l'œuvre immédiatement. Je connais des huissiers, des avocats, j'ai des amis dans les tribunaux, et je ne suis point arrivé à mon âge sans avoir acquis, quelquefois, je l'avoue, un peu à mes dépens, une certaine expérience.

X. MARMIER.

(*La suite au prochain numéro*).

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

EN VENTE

A ROUBAIX

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES :

DU CHOLÉRA

Moyens préservatifs

et dans le cas où ces moyens n'auraient pa été employés

TRAITEMENT

ET

PROMPTE GUÉRISON

Par le Dr Al. VALTIER

ancien médecin adjoint au médecin en chef du chemin de fer d'Orléans et du chemin de fer de ceinture de Paris, chevalier de l'Ordre royal du Danebrog, etc.

Prix : 1 fr.

CHANGEMENT DE DOMICILE

DELANNOY

COIFFEUR,

RUE ST-ANTOINE, 71,

actuellement rue du Chemin de fer 31,

(ancienne maison Bauwnes.) 5309

A vendre ou à louer de suite

Grande maison d'habitation avec porte cochère, grand magasin, un bâtiment avec étage de 13 mètres de long sur 12 de large, avec transmission et tuyau de chauffage, un terrain propre à bâtir et une machine à vapeur prête à fonctionner.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser au bureau du journal. 5359

PRIX DES PLACES

AU

DÉPART DE LILLE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

DESTINATIONS.	1re classe	2e classe	3e classe
Cambrai.	12 45	9 30	7 75
Arras.	9 75	7 30	6 05
Lens.	6 55	4 95	4 10
Béthune.	9 75	7 30	6 05
Lillers.	9 75	7 30	6 05
Aire.	9 75	7 30	6 05
Rœux.	8 25	6 15	5 10
Vitry.	7 05	5 35	4 40
Douai.	5 40	4 05	3 30
Montigny	6 75	5 05	4 15
Somain.	7 00	5 05	4 95
Wallers.	9 40	7 05	5 85
Raismes.	10 30	7 65	6 40
Valenciennes	10 45	7 80	6 45
Leforest.	4 20	3 15	2 65
Carvin.	3 »	2 25	1 85
Seclin.	1 90	1 35	1 20
Roubaix.	1 50	1 15	» 95
Tourcoing.	1 90	1 35	1 20
Pérenchies	1 65	1 30	1 »
Armentière.	2 55	1 90	1 55
Steenwerck	4 20	3 15	2 55
Bailleul.	4 90	3 70	3 05
Strazeele.	6 25	4 65	3 90
Hazebrouck	7 20	5 40	4 50
Cassel.	8 95	6 70	5 55
Arnèke.	10 05	7 60	6 30
Esquelbecq	11 25	8 50	7 05
Bergues.	12 75	9 60	8 »
Dunkerque.	14 10	10 60	8 75
Ebblinghem	8 95	6 70	5 50
Saint-Omer.	10 75	8 10	6 57
Watten.	12 30	9 25	7 60
Audruicq.	14 10	10 60	8 56
Ardres.	15 45	11 65	9 75
St-Pierre.	17 35	13 »	10 08
Calais.	17 80	13 35	11 15